



Département des Forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

ÉVALUATION DES RESSOURCES
FORESTIÈRES MONDIALES 2010

RAPPORT NATIONAL

POLYNÉSIE FRANÇAISE

FRA2010/072
Rome, 2010



Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie
Forestier principal
FAO Département des forêts
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153, Italie

Courriel: Mette.LoycheWilkie@fao.org

Les lecteurs peuvent également écrire à: fra@fao.org

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: www.fao.org/forestry/fra

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO (www.fao.org/forestry/fr) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à fra@fao.org.

Table des matières

1	TABLEAU T 1 ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES.....	5
2	TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	12
3	TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	15
4	TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS	18
5	TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT	21
6	TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	23
7	TABLEAU T7 – BIOMASSE	24
8	TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE	27
9	TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET	30
10	TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS	31
11	TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT	34
12	TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS.....	36
13	TABLEAU T13 – EMPLOI	39
14	TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	39
15	TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL	43
16	TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE	45
17	TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES	47

Rédaction du rapport et personne de référence

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Télécopie	Tableaux
Stéphane Defranoux	Département forêt et gestion de l'espace rural Service du développement rural BP 100 98713 PAPEETE Polynésie française	stephane.defranoux@r ural.gov.pf		

1 Tableau T 1 Étendue des forêts et des autres terres boisées

1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO-FRA 2000. Data Collection for the Pacific Region . Workshop, 4-8 September Samoa.	M	Forêt Naturelle, Plantations	2000	Source de données secondaires
FAO, 2002. Situation des Ressources Génétiques Forestières de la Polynésie Française	M	Types de végétation Utilisation des terres	1995	Source de données secondaires
MEYER Jean-Yves, 2007. Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie française	M	Types de végétation Superficie cocoteraie		Bois et forêts des tropiques, 2007(291): 25-40. Source de données secondaire
Restitution vectorielle des données Ikonos. Couverture Partielle.	M	Surface des occupations du sol	2003 - 2007	Des erreurs de classification sont constatées sur certains postes de couverture du sol. Couverture partielle

Données en cours d'élaboration sur les inventaires des plantations	E	Plantations	2000 - 2009	Non exhaustif, en cours de finalisation
Office National des Forêts, 2009. Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire GES pour les forêts de St Pierre et Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna	NSP	<ul style="list-style-type: none"> - Biomasse aérienne - Biomasse racinaire - Densités spécifiques - Nécromasse (litière et bois mort), biomasse des lianes et épiphytes - Accroissements/prélèvements estimés - Carbone du sol 	2009	Les surfaces et estimation de biomasse obtenus lors de cette étude doivent faire l'objet d'ajustements après consultation d'experts et contrôle de cohérence avec les autres données disponibles

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Végétation paralittorale des plaines côtières ou des îles basses (motu, atolls)	<p>Il n'y a pas vraiment de forêts sur les plaines côtières ou les îles basses mais il reste quelques espèces forestières disséminées, indigènes et naturalisées. Il existe des espèces alimentaires (par exemple, le cocotier), ornementales, d'autres utilisées pour la protection des sols ou comme brise-vent (l'aïto [<i>Casuarina equisetifolia</i>] par exemple). Les bosquets sont composés de <i>Hibiscus tiliaceus</i> (purau), <i>Calophyllum inophyllum</i> (tamanu), <i>Barringtonia asiatica</i> (hotu), <i>Thespesia populnea</i> (miro), <i>Hernandia nymphaeifolia</i> (ti'anina) et <i>Casuarina equisetifolia</i> (aïto)</p> <p>Sur les sols calcaires, il existe des lambeaux de forêts à <i>Pandanus</i> (fara) et à <i>Pisonia</i> (pu'atea), ainsi qu'une brousse pionnière à l'intérieur des terres sur sables coralliens composée de <i>Hibiscus tiliaceus</i> (purau), <i>Thespesia populnea</i> (miro), <i>Hernandia nymphaeifolia</i> (ti'anina) et <i>Barringtonia asiatica</i> (hotu).</p>
formations de basse et moyenne vallée (série hygrophile)	<p>Ces formations se situent jusqu'à 200 mètres d'altitude. Les espèces indigènes de la strate arborescente sont <i>Hibiscus tiliaceus</i> (purau), <i>Neonauclea forsteri</i> (mara), <i>Rhus taitensis</i> (apape) et <i>Alphitonia ziziphoides</i> (toi). Les espèces exotiques sont quant à elles <i>Aleurites moluccana</i> (tiairi, bancoulier) et <i>Inocarpus fagifer</i> (mape).</p> <p>Les landes à fougères, <i>Gleichenia sp.</i>, (<i>anuhe</i>) se trouvent en épais fourrés sur les sols les plus pauvres résultant d'anciennes occupations humaines ou de feux. Les cultures maraîchères et les cocoteraies font partie également de ces formations de basse et moyenne vallée. On retrouve aussi des goyaviers (<i>Psidium guajava</i>), faux pistachier (<i>Syzygium cuminii</i>), <i>Albizia</i> et <i>Lantana</i>. Le miconia (<i>Miconia calvescens</i>) est quant à elle une peste végétale couvrant plus de 60 pour cent de la surface de Tahiti.</p>
série mésophile des groupements des collines de basse et moyenne altitude	<p>Cette série, la plus étendue et la plus dégradée, se rencontre jusqu'à 400-600 mètres d'altitude. Elle inclut la forêt à <i>Metrosideros collina</i> (puarata), espèce accompagnée de <i>Commersonia bartramia</i> (mao) et <i>Xylosma suaveolens</i>. Les formations dégradées par les feux incluent <i>Lantana camara</i> et <i>Psidium guajava</i> (goyavier jaune).</p>
végétation humide de moyenne et haute	<p>Cette végétation se situe entre 600 et 1 500 mètres d'altitude et elle est constituée de forêts à <i>Metrosideros</i>, <i>Weinmannia</i> et <i>Alstonia</i> avec comme</p>

montagne (pentes, ravins, sommets) et des parties supérieures des grandes vallées	variante les forêts de nuage à <i>Ilex</i> , <i>Streblus</i> et <i>Cyathea</i> . L'endémisme y est très important.
végétation des crêtes d'altitude et des sommets	Cette végétation se situe au-delà de 1 500 mètres d'altitude et elle est proche de la série à <i>Metrosideros</i> - <i>Weinmannia</i> . Il s'agit plutôt d'un maquis qu'une forêt du fait de l'action des vents, de la lumière et de la baisse des températures. La forêt est rabougrie, claire et à haut degré d'endémisme (Tahiti, Moorea et Raiatea).

1.2.3 Données de base

Aucun inventaire forestier n'a été lancé en Polynésie française.

Certaines études ponctuelles présentent des résultats d'inventaires forestiers pour les zones et types de végétation étudiés :

- Inventaire Forestier et contribution à l'aménagement du Domaine de Faaroa Raiatea -F Jacq 2004,
- Boisement de Pin Aménagement Ile de Tahiti - SDR 2001,
- Proposition aménagement durable domaine de la baie du Contrôleur (Bambridge) - JF Butaud/F Jacq SDR FOGER 2009,
- Evaluation quantitative et qualitative des peuplements de cocotiers de Tikehau-F.Jacq-2006.

2000

Forêt Naturelle = 95 075 ha

Plantations = 9 626 ha (cette donnée n'est pas utilisée, la préférence est donnée au chiffre obtenu ci-dessous, voir le texte pages 7 et 8)

LES DIFFERENTS TYPES D'UTILISATION DES TERRES EN POLYNESIE FRANÇAISE (1995)

Utilisations des terres	Surfaces (ha)
Forêt et végétation naturelle	Environ 70% des îles hautes
Utilisations agricoles	18 534*
Maraîchage	400
Cultures vivrières	860
Cultures fruitières	1 924
Cultures florales	229
Vanille	230
Café	127
Pâturage	13 780
Jachère	464
Jardin familial	66
Plantations de cocotiers	12 à 15 000*
Plantations forestières de pins des Caraïbes	4 236 (dont 50% déclassés)
Total	352 120

Source: recensement de l'agriculture de 1995 (cité dans FAO, 2002)

* Il est considéré dans cette évaluation une moyenne de 13500 ha de cocoteraies.

Plantations :

Après la seconde guerre mondiale, des introductions végétales ont été tentées afin de créer un massif forestier (eucalyptus et pins tropicaux). Une Section «eaux et forêts» fut alors créée au sein du Service de l'agriculture en 1966. Le premier objectif fut alors de reboiser les terrains soumis à l'érosion ou

détruits par les feux de brousse. La principale essence retenue fut *Albizia falcata*, légumineuse originaire d'Asie du sud-est.

La Polynésie française s'est engagée en 1977 dans un programme forestier ambitieux qui a conduit à la mise en place de plantations dans tous les archipels. Les trois objectifs de ce programme étaient de produire du bois d'œuvre (pin des Caraïbes - *Pinus caribaea*) afin de limiter les importations de bois de construction, de restaurer les sols érodés par les feux et le surpâturage (plantations de pin, de *Casuarina equisetifolia* et *Falcataria moluccana*) et de créer une filière bois et des emplois dans les archipels éloignés afin de stopper l'exode sur Tahiti. Les plantations de *Pinus caribaea*, originaire des Antilles occidentales et d'Amérique centrale ont principalement été réalisées sur des landes dégradées à fougères (*Gleichenia*, *Melinis* ou *Miscanthus*) et parfois sur des terrains à très fortes pentes.

Parallèlement à ce programme, des plantations plus limitées de feuillus indigènes ou introduits ont été réalisées afin de pallier à la raréfaction de la ressource nécessaire aux besoins des sculpteurs et au développement du travail du bois précieux en ébénisterie. Les principales essences retenues pour ces reboisements sont: le Tou (*Cordia subcordata*), le Miro (*Thespesia populnea*), le Tamanu (*Calophyllum inophyllum*), le santal (*Santalum insulare*) pour les essences indigènes et le Teck (*Tectona grandis*), l'Acajou (*Swietenia mahagoni*, *S. macrophylla*), le Khaya (*Khaya senegalensis*), le Cedrela (*Cedrela odorata*) pour les essences introduites.

Selon BTF 2007, la surface occupée par la cocoteraie serait comprise entre 18 000 et 25 000 ha (Ceci correspondrait plutôt à la surface des cocoteraies entretenues). Cette surface serait en fait beaucoup plus importante si l'on tient compte des cocoteraies plus ou moins abandonnées et/ou envahies par les espèces colonisatrices telles que le aïto, *Casuarina equisetifolia* le purau, *Hibiscus tiliaceus* ou le falcata, *Falcataria moluccana*. En 2008, nous avons estimé que la surface occupée par la cocoteraie (espèce dominante et plus de 80 cocotiers/ha) était plus proche de 50 000 ha (53 878 ha selon l'étude 2009 de l'ONF).

Concernant le pin, à l'exception d'une plantation de 35 ha aux Marquises en 2004, aucune plantation de production ou de protection n'a été réalisée depuis 2000. Il existait en 2008 5900 ha de pins des caraïbes dont 2000 ha exploitables pour la production de bois d'œuvre. Les plantations de protection couvraient une surface 3300 ha, principalement avec les arbres fixateurs d'azote ; le *Casuarina equisetifolia* et la légumineuse *Falcataria moluccana* (syn. *Paraserianthes falcataria*). Le programme de plantation de feuillus s'est poursuivi les dernières années au rythme de 10 ha/an. Les plantations feuillues occupent une surface de 400 ha en 2009.

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Estimation et prévision

Aucun inventaire forestier n'a jamais été lancé en Polynésie française, aussi les surfaces des différents types de forêts primaires et secondaires ne sont actuellement qu'estimées de façon imprécise. La surface boisée (y compris les plantations forestières et les cocoteraies) est estimée à environ 200 000 hectares soit un taux de boisement de 57%, ce qui pourrait être une sous-estimation car les terres en friches ont tendance à se reboiser très rapidement en arbres introduits naturalisés (*N.B.* : la FAO donne le chiffre de 105 000 ha de forêt fermée et ouverte en 2005 pour la Polynésie française). Par ailleurs, l'expertise réalisée en 2009 par l'ONF annonce une surface boisée totale de 237 000 ha dont 173 600 ha de forêts naturelles. Ces derniers chiffres doivent encore faire l'objet d'un contrôle de cohérence avec les autres données disponibles. Nous ne les utilisons donc pas pour réaliser les estimations suivantes.

Seules les plantations forestières ont pu être chiffrées de façon fiable mais dans une moindre mesure pour les cocoteraies implantées depuis plus d'une centaine d'années pour la production de coprah.

La superficie des plantations de protection et de pin n'a pas évolué depuis 2000.

Classe nationales	Superficie (ha)		
	1995	2000	2009
Forêt naturelle		95075	140400
Plantation de feuillus		310	400
Plantation de pins des caraïbes	4236	5900	5900
Plantation de protection		3300	3300
Cocoteraie	13500	-	50000*
TOTAL			200000

* 50 000 ha, si l'on considère les cocoteraies à l'abandon. (cf. tableau ci-dessous).

Tableau des surfaces forestières de la Polynésie française (en 2009) :

	Superficie (ha)	Superficie (%)
Polynésie française	352 100	100
Tout type de forêt	200 000	57
Forêts primaires et secondaires (hors plantations et cocoteraies)	140 400	40
Plantation de protection	3 300	1
Plantations de bois d'ébénisterie	400	0,1
Plantations de pins des Caraïbes	5 900	2
Cocoteraies	50 000	14

Le reste de la superficie nationale des terres est constituée d'autres terres boisées et d'autres terres au sens de FRA sans pouvoir faire de distinction.

Forêt naturelle :

1990 : Il n'est pas possible de calculer les surfaces par extrapolation des données 2000 et 2009 car les changements d'occupation des terres en Polynésie française n'ont pas été linéaires. Les surfaces forestières ont vraisemblablement peu évolué de 1990 à 2000. Toutefois, il est trop hypothétique d'estimer les situations antérieures;

2000 : Les données de base pour 2000 sont directement utilisées ;

2005 et 2010 : Les estimations sont issues d'extrapolation linéaire à partir des données 2000 et 2009.

Plantations forestières :

1990 : les données de 1995 (4236 ha) sont considérées comme valables ;

2000 : il résulte 9510 ha plantés ;

2005 : Tenant compte des 35 ha de pins installés aux Marquises et des 50 ha de feuillus précieux établis, il résulte 9595 ha ;

2010 : Tenant compte des 50 ha de feuillus précieux établis, il résulte 9645ha. (le chiffre est relativement avec l'estimation de 2009).

Cocoteraie :

Il reste difficile à établir une évaluation cohérente des cocoteraies (qui par définition se classent dans la catégorie des autres terres dotées de couvert d'arbres).

Nous obtenons ainsi pour ces deux classes :

	1990	2000	2005	2010
Forêt naturelle	n.d.	95075	120256	145436
plantation	n.d.	9510	9595	9645
Total	n.d.	104585	129851	155081

1.3.2 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Forêt Naturelle = 100% Forêt

Plantations = 100% Forêt

1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt		105	130	155
Autres terres boisées		ND	ND	ND
Autres terres		261	236	211
...dont dotées de couvert d'arbres		ND	ND	50
Eaux intérieures		34	34	34
TOTAL		400	400	400

1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	Végétation ligneuse d'une hauteur supérieure à 5 m	Dans le futur, il est peu probable que la surface de forêt naturelle continue à augmenter en raison de la pression foncière pour la construction et l'augmentation du cheptel d'animaux ensauvagés aux Marquises (chèvres, vaches, chevaux). Par ailleurs, il n'est pas possible de calculer des surfaces 1990 par extrapolation.
Autres terres boisées	Les autres terres boisées ne peuvent pas être distinguées des autres terres.	
Autres terres		
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Plantation de cocotiers, incluant les cocoteraies abandonnées.	
Eaux intérieures		

Autres commentaires généraux au tableau

Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie	
Inventaire de terrain	Non programmé
Enquête par télédétection/cartographie	

2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Données cadastrales de la direction des affaires foncières de Polynésie française et données SIG du service du développement rural.			2009	

2.2.2 Données de base

En 2009, la propriété forestière est principalement subdivisée entre le Pays et des propriétaires privés (plus de 85% des terres). L'ensemble des îles n'étant pas cadastré, il est impossible de donner plus de précisions. Par ailleurs, l'indivision d'une très grande partie des terres est une problématique majeure aujourd'hui en Polynésie française.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Estimation et prévision

En 2005, il est considéré qu'il existait environ 85% de propriétaires privés. Ce pourcentage est appliqué à la superficie forestière de 2005 telle que dans le tableau T1. Mais il est trop hypothétique d'estimer les situations antérieures.

2.4 Données à insérer dans le tableau T2

Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique		ND	19
Propriété privée		ND	111
...dont appartenant à des particuliers		ND	ND
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées		ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales		ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales		ND	ND
Autres formes de propriété		ND	ND
TOTAL		105	130

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	X	Oui
		Non
En cas de réponse négative , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
Car il y a autres modes de cessation des terres (prêts, confiées, location....)		

Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	ND	ND	19
Particuliers (individuels)	ND	ND	ND
Sociétés et institutions privées	ND	ND	ND
Collectivités	ND	ND	ND
Autre	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	19

2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique		
Propriété privée		
Autres formes de propriété		
Droits de gestion		

Autres commentaires généraux au tableau

3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
Catégories de fonctions désignées principales	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
Catégories spéciales de désignation et gestion	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

3.2 Données nationales

3.2.1 Données de base

Mis à part pour certaines forêts appartenant à l'administration, il n'existe pas de documents officiels indiquant la fonction principale des zones forestières. Il est donc difficile de distinguer les catégories de fonction assignée à la forêt. Celles-ci résultent en général des pratiques de gestion et de l'utilisation habituelle qui en est faite.

Le nombre d'espaces naturels terrestres protégés en Polynésie française (classés selon la réglementation en vigueur dans le Pays) reste faible. Une surface totale n'excédant pas 7000 ha de forêt (soit 2% de la surface terrestre de Polynésie française) est protégée. Par ailleurs, ces aires protégées n'englobent qu'une très faible partie de la diversité des habitats naturels existant en Polynésie française (notamment les forêts de nuage). Enfin, peu d'actions de gestion active ou d'inventaire approfondis ont été entreprises dans ces espaces protégés (troupeaux de moutons sauvages à Eiao et Mohotani, plantes envahissantes étouffant la flore indigène à Tahiti, ...). (voir également BFT 2007).

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

L'ensemble de la superficie forestière est de type « aucune fonction connue » selon FRA, mise à part les superficies plantées dédiées à la protection des sol (estimées à 3 300 ha) et à la production (estimées à 4236 ha en 1990, à 6 210 ha en 2000, à 6295 ha en 2005 et 6 345 ha en 2010)

3.4 Données à insérer dans le tableau T3

Tableau 3a – Fonction principale désignée

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production		6	6	6
Protection du sol et de l'eau		3	3	3
Conservation de la biodiversité		ND	7	7
Services sociaux		ND	ND	ND
Usages multiples		ND	ND	ND
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		ND	ND	ND
Aucune fonction / fonction inconnue		96	114	139
TOTAL		105	130	155

Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	ND	7	7
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	ND	ND	ND	ND

3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production		
Protection du sol et de l'eau		
Conservation de la biodiversité		
Services sociaux		
Usages multiples		
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)		
Aucune fonction / fonction inconnue		
Superficie de domaine forestier permanent		
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées		
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts ¹⁾		
Superficie forestière avec un plan d'aménagement		

Autres commentaires généraux au tableau

4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégories de caractéristiques	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Catégories spécifiques	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO-FRA 2000. Data Collection for the Pacific Region. Workshop, 4-8 September Samoa.	E	Superficie des plantations	2000	Source de données secondaires
FAO 2007. Working paper 137. Rapport Nationaux. Les mangroves d'Océanie				Source de données secondaires
FAO, 2002. Situation des Ressources Génétiques Forestières de la Polynésie Française	M	Types de végétation Utilisation des terres	1995	Source de données secondaires
MEYER Jean-Yves, 2007. Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie française	M	Types de végétation Superficie forêt primaire	2007	Bois et forêts des tropiques, 2007(291): 25-40. Source de données secondaire

4.2.2 Données de base

Voir le chapitre 1 pour les données concernant les plantations.

D'après BFT (2007), la superficie de la forêt primaire, peu ou pas perturbée par l'homme, couvrirait entre 30000 et 50000 ha. (Pour notre estimation, nous avons considérée une moyenne de 40000 ha). Le reste étant de la forêt secondaire.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

Forêt primaire : cette donnée est considérée constante entre 2005 et 2010. Par contre, il n'existe pas de données concernant les années de référence 1990 et 2000.

4.3.1 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Les plantations sont des forêts plantées au sens de FRA.

La forêt primaire est considérée comme forêt primaire au sens de FRA.

Le reste de la forêt est de type « Autres forêts naturellement régénérées » au sens de FRA.

4.4 Données à insérer dans le tableau T4

Tableau 4a

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire		ND	40	40
Autres forêts naturellement régénérées		ND	81	105
...dont d'espèces introduites		ND	ND	ND
Forêt plantée		9	9	10
...dont d'espèces introduites		ND	ND	ND
TOTAL		104	130	155

Tableau 4b

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND
Bambous (forêt et ATB)	ND	ND	ND	ND

4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire		
Autre forêt naturellement régénérée		Ce phénomène est dû notamment à la diminution de la pression du bétail en semi-liberté (chèvre en particulier) et à la colonisation des terrains dégradés par des essences introduites peu exigeantes et parfois envahissantes (falcata, faux pistachier (<i>Syzygium cumini</i>), aito...
Forêt plantée		
Plantations d'hévéas		
Mangroves	On s'interroge depuis longtemps sur l'existence de mangroves naturelles sur les îles de la Société. Bien que l'on ait des indices de la présence de mangroves qui remontent jusqu'à 1780, plusieurs sources plus récentes manquent d'informations à ce sujet. Toutefois, en 1975 la présence de <i>Rhizophora stylosa</i> a été documentée sur l'île de Moorea, en association avec <i>Acrostichum aureum</i> , qui atteint 3 mètres de haut. Les mangroves se trouvent essentiellement sur la côte ouest, à Haapiti et à Bora Bora. À Tahiti, la présence de mangroves est aussi attestée par des documents. On pense que ces espèces ne sont pas indigènes et qu'elles ont été introduites accidentellement à partir d'autres régions du Pacifique.	
Bambou		

Autres commentaires généraux au tableau

--

5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

5.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FAO-FRA 2000. Data Collection for the Pacific Region. Workshop, 4-8 September Samoa.	E	Superficie des plantations	2000	Source de données secondaires
MEYER Jean-Yves, 2007. Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie française	M	Types de végétation Superficie forêt primaire	2007	Bois et forêts des tropiques, 2007(291): 25-40. Source de données secondaire

5.2.2 Données de base

Voir les données concernant les plantations dans le chapitre 1. Il est à souligner qu'aucune plantation de production ou de protection (avec le pin) n'a été réalisée depuis 2000, à l'exception d'une plantation de 35 ha aux Marquises en 2004.

Le programme de plantation de feuillus s'est poursuivi les dernières années au rythme de 10 ha/an. Ces plantations de feuillus précieux sont en grande partie réalisées sur terrains déjà boisés (forêts secondaires à *Hibiscus tiliaceus* (purau) ou à espèces introduites telles que *Falcataria moluccana* (falcata) ou *Leucaena leucocephala*.

5.3 Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			...dont d'espèces introduites (hectares/an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	ND	0	0	ND	0	0
Reboisement	ND	10	10	ND	10	10
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	0
Expansion naturelle de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

5.4 Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement		Pas de nouveau boisement depuis 2000
Reboisement		Poursuite de l'effort de plantation de feuillus dans les années à venir (10 ha/an)
Expansion naturelle de la forêt	La Polynésie française dispose de peu de données sur l'expansion naturelle de la forêt. Néanmoins, au vu des observations de terrain, la surface forestière a vraisemblablement augmenté durant les 15 dernières années.	Ce phénomène est dû notamment à la diminution de la pression du bétail en semi-liberté (chèvre en particulier) et à la colonisation des terrains dégradés par des essences introduites peu exigeantes et parfois envahissantes (falcata, faux pistachier (<i>Syzygium cumini</i>), aïto...

Autres commentaires généraux au tableau

--

6 Tableau T6 – Matériel sur pied

Pas de données disponibles pour ce tableau.

Les informations manquent pour extrapoler à partir des données de la biomasse (voir prochain tableau) ceux du matériel sur pied.

7 Tableau T7 – Biomasse

7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts, 2009. Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire GES pour les forêts de St Pierre et Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna	NSP	<ul style="list-style-type: none"> - Biomasse aérienne - Biomasse racinaire - Densités spécifiques - Nécromasse (litière et bois mort), biomasse des lianes et épiphytes - Accroissements/prélèvements estimés - Carbone du sol 	2009	Les surfaces et estimations de biomasse obtenues lors de cette étude doivent faire l'objet d'ajustements après consultation d'experts et contrôle de cohérence avec les autres données disponibles

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Estimation et prévision

Biomasse aérienne

La méthodologie utilisée dans le principal rapport source (ci-dessus) est basée sur une formule simple de calcul du volume de bois, intégrant un facteur de décroissance du tronc et sur les équations de Brown (Guides IPCC 2003, etc.) pour le calcul de la biomasse épigée totale (intégrant un facteur

d'expansion de la biomasse pour les parties aériennes, calculé également via une équation générale de Brown).

Biomasse souterraine

Absence de données locales sur la biomasse souterraine

La biomasse souterraine a été estimée en utilisant un ratio pan-tropical biomasse souterraine/biomasse aérienne (20%) tiré des guides IPCC 2003 (Brown et al.)

Bois mort

Absence de données locales pour le bois mort.

Le bois mort a été estimé comme un pourcentage de la biomasse aérienne (généralement 10% de AGB), basé sur la littérature issue d'études réalisées notamment en Guyane française.

Les données obtenues de l'étude citée en référence sont présentées dans le tableau qui suit.

7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	ND	ND	ND	35,98	ND	ND	ND	ND
Biomasse souterraine	ND	ND	ND	7,20	ND	ND	ND	ND
Bois mort	ND	ND	ND	3,6	ND	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	ND	46,78	ND	ND	ND	ND

7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	<p><u>Méthodologie :</u> La méthodologie utilisée dans le principal rapport source est basée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur une formule simple de calcul du volume de bois, intégrant un facteur de décroissance du tronc. <p>sur les équations de Brown (Guides IPCC 2003, etc...) pour le calcul de la biomasse épigée totale (intégrant un facteur d'expansion de la biomasse pour les parties aériennes, calculé également via une équation générale de Brown).</p>	
Biomasse souterraine	<p><u>Données :</u> Absence de données locales sur la biomasse souterraine</p> <p><u>Méthodologie :</u> La biomasse souterraine a été estimée en utilisant un ratio pan-tropical biomasse souterraine/biomasse racinaire – 20%- tiré des guides IPCC 2003 (Brown et al.)</p>	

Bois mort	<p><u>Données :</u> Absence de données locales pour le bois mort.</p> <p><u>Méthodologie :</u> Le bois mort a été estimé comme un pourcentage de la biomasse aérienne (généralement 10% de AGB), basé sur la littérature issue d'études réalisées notamment en Guyane française.</p>	
-----------	--	--

Autres commentaires généraux au tableau

8 Tableau T8 – Stock de carbone

8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Office National des Forêts, 2009. Expertise sur les références dendrométriques nécessaires au renseignement de l'inventaire GES pour les forêts de St Pierre et Miquelon, Mayotte, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna	NSP	<ul style="list-style-type: none"> - Biomasse aérienne - Biomasse racinaire - Densités spécifiques - Nécromasse (litière et bois mort), biomasse des lianes et épiphytes - Accroissements/prélèvements estimés - Carbone du sol 	2009	Les surfaces et estimation de biomasse obtenues lors de cette étude doivent faire l'objet d'ajustements après consultation d'experts et contrôle de cohérence avec les autres données disponibles

8.2.2 Données de base

Carbone dans la biomasse aérienne

Voir 7.5 (commentaires au tableau T7)

Un taux de carbone de **0.475 tC par T** biomasse sèche a été utilisé.

Carbone dans la biomasse souterraine

Voir 7.5 (commentaires au tableau T7)

Un taux de carbone de **0.475 tC par T** biomasse sèche a été utilisé.

Carbone dans le bois mort

Voir 7.5 (commentaires au tableau T7)

Un taux de carbone de **0.475 tC par T** biomasse sèche a été utilisé.

Carbone dans la litière

Aucune donnée locale n'est disponible sur la biomasse, et a fortiori le carbone de la litière.

Pour estimer la biomasse de litière, un ratio de 2% AGB a généralement été utilisé, basé sur des études réalisées en Guyane française.

Un taux de carbone de 0.475 tC par t biomasse sèche a ensuite été utilisé.

Carbone dans le sol

Aucune donnée locale n'a pu être utilisée pour l'évaluation du carbone du sol des différents types forestiers. L'estimation du taux de carbone du sol dans les premiers 90 cm a été réalisée, pour les différents types forestiers, à partir de différentes études réalisées dans le domaine pan-tropical. Des valeurs par défaut en ont été tirées, ces valeurs sont soumises à une erreur de +/- 10 à 20%.

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Estimation et prévision

Sur la base des informations ci-dessus, les résultats sur l'importance du carbone sont présentés dans la section suivante.

8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	ND	ND	ND	17,09	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la biomasse souterraine	ND	ND	ND	3,42	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	ND	ND	ND	20,51	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	0,97	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	ND	ND	ND	0,34	ND	ND	ND	ND
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	ND	ND	ND	1,31	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	ND	ND	ND	19,70	ND	ND	ND	ND
TOTAL	ND	ND	ND	41,52	ND	ND	ND	ND

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	90
---	----

8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	Voir 7.5 (commentaires au tableau T7) Méthodologie : Un taux de carbone de 0.475 tC par T biomasse sèche a été utilisé.	
Carbone dans la biomasse souterraine	Voir 7.5 (commentaires au tableau T7) Méthodologie : Un taux de carbone de 0.475 tC par T biomasse sèche a été utilisé.	
Carbone dans le bois mort	Voir 7.5 (commentaires au tableau T7) Méthodologie : Un taux de carbone de 0.475 tC par T biomasse sèche a été utilisé.	
Carbone dans la litière	Données : Aucune donnée locale n'est disponible sur la biomasse, et a fortiori le carbone de la litière. Méthodologie : Pour estimer la biomasse de litière, un ratio de 2% AGB a généralement été utilisé, basé sur des études réalisées en Guyane française. Un taux de carbone de 0.475 tC par t biomasse sèche a ensuite été utilisé.	
Carbone dans le sol	Données : Aucune donnée locale n'a pu être utilisée pour l'évaluation du carbone du sol des différents types forestiers. Estimation : L'estimation du taux de carbone du sol dans les premiers 90 cm a été réalisée, pour les différents types forestiers, à partir de différentes études réalisées dans le domaine pan-tropical. Des valeurs par défaut en ont été tirées, ces valeurs sont soumises à une erreur de +/- 10 à 20%.	

Autres commentaires généraux au tableau

9 Tableau T9 – Incendies de forêt

Pas de données disponibles pour ce tableau.

10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
MEYER Jean-Yves, 2007. Conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées en Polynésie. Bois et forêts des tropiques, 2007(291): 25-40.		Superficie touchée par <i>M. calvescens</i>	2005	Source de données secondaire

10.2.2 Données de base

Les perturbations liées aux espèces végétales envahissantes ont un impact très important en Polynésie française. A l'heure actuelle, trente cinq espèces végétales déjà introduites en Polynésie française sont inscrites sur la liste des espèces menaçant la biodiversité (Articles D.123.1 à D123.3 et A.123-2 à A.123-11 du code de l'environnement). L'une des plus emblématiques est *Miconia calvescens*. On estime à plus de 70 000 ha la surface envahie par le miconia (JY Meyer. BFT 2007).

On peut considérer que la quasi totalité des forêts secondarisées sont touchées par l'extension des espèces envahissantes ligneuses dont les principales sont le miconia, le *Falcataria moluccana*, le

Leucaena leucocephala, le *Spathodea campanulata*, le *Syzygium cumini*, le *Psidium cattleianum*, l'*Ardisia elliptica* et le *Cecropia peltata*.

10.3 Données à insérer dans le tableau T10

Tableau 10a – Perturbations

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	ND	ND	ND
Perturbation par les maladies	ND	ND	ND
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
Superficie totale touchée par des perturbations	ND	ND	ND

Tableau 10b – Les plus importantes infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
ND	ND	ND	ND	ND

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
<i>Miconia calvescens</i>	70
Autres (cités ci-dessus)	15
Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses	85

10.4 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		
Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

Autres commentaires généraux au tableau

11 Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Angeline Conroy. (SDR) 2005. Etude de la filière bois en Polynésie française.		Prix et importance de la filière	2005	
Rapport annuel 2008 du département FOGER du SDR		Quantité de bois commercialisée par l'administration	2009	
Bulletin de statistiques agricoles 2007. SDR		Quantité de bois commercialisée par l'administration	2008	

11.2.2 Données de base

A l'exception du bois pour la construction, le commerce du bois de production locale est en grande partie un marché informel. Il est très difficile d'évaluer les quantités de bois abattu, transformé et vendu. Bien souvent, le bois est échangé entre amis ou professionnels pour un service rendu ; les particuliers apportent aux menuisiers les grumes abattues sur leurs terres pour réaliser des meubles ou autre objets en bois.

Le bois de production locale peut être divisé en deux sous-catégories en fonction de son utilisation :

- Les bois feuillus destinés à l'artisanat (menuiserie, ébénisterie et sculpture).
- Les bois résineux (*Pinus sp.*) et certains feuillus (*Falcata*) utilisés en construction et en caisserie.

Seules les quantités de bois commercialisées par l'administration peuvent être évaluées. C'est le cas pour les volumes de bois industriels destinés à la construction et à la caisserie qui proviennent quasi-exclusivement des plantations de pins gérées par l'administration. Les données 2005 sont directement insérées dans le tableau final.

Il n'existe pas de données pour le bois de feu.

11.3 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m ³ sur écorce)	ND	ND	1	ND	ND	ND
... dont provenant de la forêt	ND	ND	1	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m ³ sur écorce)	ND	ND	1000	ND	ND	ND
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	1000	ND	ND	ND

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Francs pacifique	Francs pacifique	Francs pacifique

Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Volume total de bois industriel	Bois de construction provenant des plantations de pin gérées par l'administration. Pas d'information sur les volumes de bois destinés à l'artisanat.	
Volume total de bois de feu	Pas de données	
Valeur unitaire		
Valeur totale		

Autres commentaires généraux au tableau

12 Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL)	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

Catégories des PFNL

Catégorie
<p><u>Produits végétaux/matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aliments 2. Fourrage 3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques 4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures 5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction 6. Plantes ornementales 7. Exsudats 8. Autres produits végétaux <p><u>Produits animaux/ Matière première</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Animaux vivants 10. Cuirs, peaux et trophées 11. Miel sauvage et cire d'abeille 12. Viande de brousse 13. Matière première pour la préparation de médicaments 14. Matière première pour la préparation de colorants 15. Autres produits animaux comestibles 16. Autres produits animaux non-comestibles

12.2 Données nationales

12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Bulletin de statistiques agricoles 2005. SDR		Quantité et valeur des graines de Tamanu	2005	

12.2.2 Données de base

Les principaux produits forestiers non ligneux récoltés sont :

- Le pandanus : On distingue le pandanus utilisé pour la vannerie (*Pandanus tectorius* var. *laevis*) et le pandanus utilisé pour la confection de toiture (*Pandanus tectorius* var. *tectorius*).
- Les graines de tamanu (*Calophyllum inophyllum*) pour en extraire l'huile utilisée dans la cosmétologie et pour des usages traditionnels.

D'autres matières végétales sont également très utilisées notamment pour la préparation de remèdes traditionnels et d'objets d'artisanat. Nous ne disposons pas d'information sur leur importance.

Les extractions des matières animales concernent principalement la chasse aux animaux ensauvagés (cochons sauvages, chèvres...) qui tient une place importante dans la culture Marquisienne notamment. Nous ne disposons pas d'information sur l'importance de ces extractions

12.3 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 ^{er}	Pandanus	<i>Pandanus tectorius</i>	ND	ND	229000	5
2 ^{ème}	Graines de tamanu	<i>Calophyllum inophyllum</i>	ND	ND	10400	3
3 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
9 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
10 ^{ème}	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Tous les autres produits végétaux					ND	
Tous les autres produits animaux					ND	
TOTAL					ND	

	2005
Nom de la monnaie nationale	Francs pacifique

12.4 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	
Autres produits végétaux	
Autres produits animaux	
Valeur par produit	
Valeur totale	

Autres commentaires généraux au tableau

13 Tableau T13 – Emploi

Pas de données disponibles pour ce tableau.

14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
Déclaration de politique forestière de portée nationale	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non (voir cependant les commentaires)	
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	
	Référence du document	
Programme forestier national (pfn)	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	
	Année de démarrage	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
		<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu
Référence du document ou site web		
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique	
	<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)	

		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1958
	Année du dernier amendement	1974
	Référence du document	Réglementation forestière

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.

4. Déclarations décentralisées de politique forestière		Oui
	X	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt		Oui
	X	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	Les grands axes de la politique forestière figurent dans les documents suivants: - les textes des différents Contrats de développement; - l'Arrêté n°446/CM du 24 avril 1995 portant organisation du Service du Développement rural et en particulier son article 23 sur les missions du Département «forêt et gestion de l'espace rural»; - l'expertise menée par le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) en avril/mai 1996 - la Communication n°75/MAG/CM en Conseil des Ministres du 23 novembre 1997 du Ministre de l'agriculture et de l'élevage sur le réajustement de la politique forestière polynésienne.
Programme forestier national (pfn)	
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Le texte de base est constitué par l'Arrêté n°367/TP du 29 avril 1942 portant réglementation des coupes de bois dans les établissements français libres d'Océanie. La réglementation forestière de 1958 (Délibération n°58-13 du 7 février 1958 sur le régime des eaux et forêts modifié) porte quant à elle sur la protection des sols et des forêts. Elle régit les autorisations de coupe et de défrichement. elle interdit notamment les défrichements par le feu depuis 1974. Le code de l'environnement institué par arrêté n° 1843 du 15 décembre 2003 modifié traite notamment des espèces et espaces protégés, des espèces envahissantes et des seuils à partir desquels une notice ou étude d'impact est nécessaire pour un défrichement.
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	

Autres commentaires généraux au tableau

15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministre de l'économie rurale, en charge de l'agriculture, de l'élevage et du développement forestier
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 ^{er} degré de subordination par rapport au Ministre
	X 2 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	3 ^{ème} degré de subordination par rapport au Ministre
	4 ^{ème} degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Aucun
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Département forestier du service du développement rural

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	ND	ND	65	2	56	0
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	1	100	2	50	1	0

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières		
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		
Autres organismes forestiers publics au niveau national		
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières		
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques		

Autres commentaires généraux au tableau

16 Tableau T16 – Formation et recherche

16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

16.2 Données nationales

16.2.1 Données de base

Il n'existe pas d'organisme de formation ou de recherche dans le domaine forestier en Polynésie française.

16.3 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés ¹ en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics ²					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	0	0

16.4 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Bulletins statistiques du SDR 2000 et 2005		Recettes	2000 et 2005	
Rapports annuels du SDR		Recettes et Dépenses	2005	

17.2.2 Données de base

Les données sont directement intégrées dans les tableaux finaux.

17.3 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	6900	1500

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	ND	440	ND	ND	ND	440
Paiements de transferts	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total dépenses publiques	ND	ND	ND	ND	ND	440
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input type="checkbox"/>	Boisement				
	<input type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input type="checkbox"/>	Autre, indiquer ci-dessous				

17.4 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières		
Dépenses opérationnelles	Ces dépenses correspondent aux seules dépenses réalisées par le département forestier du service du développement rural. Celles-ci représentent la plus grande partie des dépenses allouées à la forêt (masse salariale, crédits d'investissement et de fonctionnement). Certaines dépenses réalisées par la direction de l'environnement pour la lutte contre les espèces envahissantes ou la gestion des espaces boisés protégés ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.	
Paiements de transferts	Le dernier contrat de développement Etat/Polynésie française comprenait un volet forestier. Il s'est terminé en 2004.	

Autres commentaires généraux au tableau